

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Produit d'étanchéité pour carreaux/dalles

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : HGS Produit d'étanchéité pour carreaux/dalles
Utilisation du produit : Protège les dalles non émaillées et les pierres naturelles de l'encrassement

Identification de la société/entreprise

Producteur	: HG International b.v.	No de téléphone:	: +31 (0)36 54 94 700
Adresse	: Damsluisweg 70 1332 EJ Almere	Fax	: +31 (0)36 54 94 744
		Internet:	: www.hginternational.com
Pays	: The Netherlands		
Importateur	: MARTEC HANDELS AG		
Adresse	: Seestrasse 199 CH-8820 Wädenswil		
No de téléphone:	: +41.1.783.95.30/31	Fax	: +41.1.783.95.49
Pays	: Suisse		
Numéro d'appel d'urgence	: Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum +41.01.251.51.51 24-h-Notfallnummer 145		

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
Suisse naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	265-185-4	30 - 100	10 Xn; 65 66, 67 N; 51/53
Naphta (petroleum) low boiling naphta unspecified	64742-95-6	265-199-0	1 - 5	10 Xn; 65 Xi; 37 66 N; 51/53

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Ce produit ne contient pas, à la connaissance du fournisseur, de substances dangereuses dans des quantités justifiant leur inscription dans la présente section, en accord avec la réglementation de l'Union Européenne et avec les réglementations nationales.

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Produit d'étanchéité pour carreaux/dalles

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

- Classification** : R10
Xn; R65
R66, 67
N; R51/53
- Risques physiques/chimiques** : Inflammable.
- Risques pour la santé** : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Risques pour l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Autres risques** : Non applicable

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Si ingéré, ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : Utiliser de la mousse ou des poudres chimiques sèches tout usage, pour éteindre. Produit toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
Non disponible.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Produit d'étanchéité pour carreaux/dalles

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Section 5). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- Précautions relatives à l'environnement** : Minimiser le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eaux de surface. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence de produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié pour les déchets. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. NE PAS ingérer. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Éviter tout contact du produit déversé avec le sol et les eaux superficielles. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

Nom des ingrédients Limites d'exposition professionnelle

Suisse

Contrôles de l'exposition

Date d'édition

5-10-2005.

Version

5.04

Page 3 de 9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Produit d'étanchéité pour carreaux/dalles

Contrôle de l'exposition professionnelle	: Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.
Protection respiratoire	: Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat si les limites d'exposition risquent d'être dépassées. Une ventilation adéquate est normalement requise lorsqu'on manipule ou utilise ce produit.
Protection des mains	: Gants. alcool de polyvinyle (PVA) Perméable temps \geq 8 heures:
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
Protection de la peau	: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Apparence	
État physique	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: White Spirit

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	: Non applicable.
Point de fusion	: Peut commencer à se solidifier à -26.1°C (-15°F) selon les données de: Xylène. Moyenne pondérée: -48.21°C (-54.8°F)
Point d'ébullition	: 177.5°C (351.5°F)
Point d'éclair	: Coupe fermée: 40°C (104°F). (Pensky-Martens.)
Inflammabilité (solides, gaz)	: Non applicable.
Caractéristiques d'explosivité	: Non disponible.
Limites d'explosivité	: Le plus haut niveau connu est Seuil minimal: 1% Seuil maximal: 7% (Xylène)
Propriétés oxydantes	: Non disponible.
Densité relative	: 0.806 g/ml (20°C / 68°F)
Solubilité	: Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

Autres informations

Température d'auto-inflammation	: 210°C (410°F)
--	---

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.
Produits de décomposition dangereux	: Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO , CO_2).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Produit d'étanchéité pour carreaux/dalles

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Toxicité presque nulle par inhalation.
- Ingestion** : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.
- Contact avec la peau** : Légèrement irritant pour la peau.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	DL50	>5000 mg/kg	Orale	Rat
Naphta (petroleum) low boiling	DL50	>3000 mg/kg	Cutané	Lapin
naphta unspecified	DL50	>5000 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	>2150 mg/kg	Orale	quail
	DL50	>3000 mg/kg	Cutané	Lapin
	CL50	15 mg/l (4 heure (s))	Inhalation	Rat

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le sang, reins, foie, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.

Effets nocifs divers : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	Truite (CL50)	96 heure(s)	41.4 mg/l
	Crevette (CI50)	96 heure(s)	4.3 mg/l
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Regenboogforel (CL50)	96 heure(s)	18 mg/l
	Organismes présents dans l'eau. (CE50)	48 heure(s)	21.3 mg/l

Effets nocifs divers : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



HGS Produit d'étanchéité pour carreaux/dalles

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Méthodes de traitement des déchets** : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
- Classification des déchets** : Non applicable.
: Non disponible.
- Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux
:

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	3295	UN 3295, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADR (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, 1,2,4-Triméthylbenzène)	3	III		<p>Numéro d'identification du danger 30</p> <p>Quantité à déclarer 45</p> <p>Remarques Limited quantity for upto 5 litre inner packing Else; UN 3295, HYDROCARBONS, LIQUID N.O.S., (White Spirit, mixture) class 3, III, ADR Conserver à l'abri du gel</p>
Classe ADN	3295	UN 3295, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADN (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, 1,2,4-Triméthylbenzène)	3	III		<p>QD (Quantité à déclarer) ADN 45</p> <p>Remarques Limited quantity for</p>

Date d'édition

5-10-2005.



Version

5.04

Page 6 de 9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Produit d'étanchéité pour carreaux/dalles

						upto 5 litre inner packing Else; UN 3295, HYDROCARBONS, LIQUID N.O.S., (White Spirit, mixture) class 3, III, ADNR Keep in frostfree area
Classe IMDG	3295	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 3295, PG III (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, 1,2,4-Triméthylbenzène). Polluant marin (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré)	3	III		<p>Programmes d'urgence ("EmS") F-E, S-E</p> <p>Polluant marin Polluant marin (P)</p> <p>Quantité à déclarer 30</p> <p>Remarques Limited quantity for upto 5 litre inner packing Else; HYDROCARBONS, LIQUID N.O.S., (White Spirit, 85%, mixture) class 3, UN 3295, PG III Keep in frostfree area</p>
Classe IATA-DGR	3295	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 3295, PG III (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, 1,2,4-Triméthylbenzène)	3	III		<p>Remarques Conserver à l'abri du gel</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Produit d'étanchéité pour carreaux/dalles

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de dangers



Nocif, Dangereux pour l'environnement.

Phrases de risque

: R10- Inflammable.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité

: S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S43- En cas d'incendie, utiliser sable. Poudre. CO2.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S62- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Utilisation du produit

: Non applicable. Les données de classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.
- Produit de consommation.

Autres Réglementations CE

Protection des enfants

: Oui, applicable.

Avertissement tactile d'un danger

: Oui, applicable.

Classification statistique de la CEE (code douanier)

: 32089091

Information sur l'identification des composants

: 30% et plus: hydrocarbures aliphatiques. moins de 5%: hydrocarbures aromatiques.

Réglementations nationales

Suisse

Classe LRV (Ta-Luft)

: Non disponible.

Classe de toxicité

: 4

OFSP

: 88845

Teneur en COV

: Exonéré.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Produit d'étanchéité pour carreaux/dalles

16. Autres informations

- Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** : R10- Inflammable.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** : Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement.
- Autres informations** : Non disponible.
- Commentaires lors de la révision** : Non disponible.

Historique

- Date d'impression** : 5-10-2005.
Date d'édition : 5-10-2005.
Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.
Version : 5.04
Vérfié par T. Rutgers.

Avis au lecteur

*Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.
Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.*